



service régional d'admission  
du montréal métropolitain  
5701, rue Christophe-Colomb  
Montréal (Québec) H2S 2E9  
T : 514.948.7726  
F : 514.271.1126



Service régional d'admission  
au collégial de Québec  
[www.sracq.qc.ca](http://www.sracq.qc.ca)



Service régional de l'admission  
des cégeps du Saguenay—Lac-Saint-Jean

Mardi, 28 novembre 2017

## Modifications des préalables de mathématiques exigés pour certains programmes techniques à compter de l'admission d'automne 2018

Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a annoncé hier le changement des conditions particulières d'admission (préalables) pour certains programmes d'études collégiales techniques. Les changements sont effectifs dès à présent pour l'admission à la session d'automne 2018. Les changements touchent **uniquement les préalables de mathématiques**.

Vous trouverez dans le tableau de la page suivante la liste des programmes d'études affectés par un changement de préalable de mathématique. Le préalable modifié est identifié par une case grisée. **Notez que les autres préalables demeurent inchangés.**

Dans le tableau, les abréviations utilisées pour les cours du régime J5 sont les suivantes :

CST : Culture, société et technique

TS : Technico-sciences

SN : Sciences naturelles

ST : Science et technologie

ATS : Applications technologiques et scientifiques

SE : Science et environnement

STE : Science et technologie de l'environnement

Le chiffre qui suit l'abréviation représente l'année du secondaire liée à ce cours (exemple : CST 5<sup>e</sup> signifie mathématique Culture, société et technique de la 5<sup>e</sup> secondaire.)

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec votre service régional d'admission.

Bernard De Serres  
Directeur général  
SRAM

Marc Viens  
Directeur général  
SRACQ

Françoise Beaulieu  
Cordonnatrice  
SRASL

## Préalables exigés pour l'admission d'automne 2018

Programme	Mathématiques		Sciences	Physique	Chimie
	Nouveau préalable Automne 2018	Ancien préalable	Aucun changement	Aucun changement	Aucun changement
147.A0 Techniques du milieu naturel	<b>Aucun préalable</b>	CST 4 <sup>e</sup> ou 426	ST/ATS + SE/STE 4 <sup>e</sup> ou 436		
153.A0 Techniques de productions animales	<b>Aucun préalable</b>	CST 4 <sup>e</sup> ou 514			
153.D0 Technologie du génie agromécanique	<b>Aucun préalable</b>	CST 4 <sup>e</sup> ou 514			
231.B0 Techniques de transformation de produits aquatiques	<b>Aucun préalable</b>	TS/SN 4 <sup>e</sup> ou 526	ST/ATS + SE/STE 4 <sup>e</sup> ou 436		
233.B0 Techniques du meuble et d'ébénisterie	<b>Aucun préalable</b>	CST 4 <sup>e</sup> ou 416			
260.A0 Technologie de l'eau (anciennement Assainissement de l'eau)	<b>TS/SN 4<sup>e</sup> ou CST 5<sup>e</sup> ou 526</b>	TS/SN 4 <sup>e</sup> ou 526	ST/ATS + SE/STE 4 <sup>e</sup> ou 436		
430.A0 Techniques de gestion hôtelière	<b>Aucun préalable</b>	CST 4 <sup>e</sup> ou 416			
430.B0 Gestion d'un établissement de restauration	<b>Aucun préalable</b>	CST 4 <sup>e</sup> ou 416			